

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/industrie-letat-accelere-son-programme-decoles-de-production-pour-les-jeunes-descolarises-210506>

# Industrie : l'État accélère son programme « d'écoles de production » pour les jeunes déscolarisés

- AFP
- parue le 06 mai 2021 - 14h28

Des écoles industrielles pour jeunes décrocheurs : l'Etat va accélérer son programme d'ouverture d'"écoles de production" destinées à intégrer dans l'emploi des jeunes déscolarisés ou "décrocheurs".

D'ici la fin 2023, une cinquantaine de ces établissements privés, lancés en 2018, pourraient s'ajouter aux 35 déjà existants, a indiqué le ministère de l'Industrie jeudi dans un communiqué.

Ces écoles techniques privées, qui fonctionnent à la fois comme une école et comme une entreprise, offrent une troisième voie de formation, entre les lycées professionnels et les Centres de formation pour apprentis (CFA), aux jeunes à partir de 15 ans "regardés comme des décrocheurs", pour lesquels "le système éducatif classique se révèle inadapté", a indiqué la ministre de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher lors d'un déplacement dans une de ces écoles en Seine-et-Marne.

"L'objectif vise à doubler le nombre d'écoles de production d'ici à la fin de l'année 2023 et à accompagner davantage de nouveaux jeunes en situation de rupture scolaire vers l'industrie, tout en suscitant des vocations pour les métiers de l'industrie, encore insuffisamment investis par les jeunes et leurs familles", précise un document du ministère.

Les 35 écoles déjà créées accueillent pour l'instant seulement un peu plus d'un millier d'élèves au total, dans neuf régions, notamment à Limoges ou Châlons-sur-Saône. À terme, elles visent à former 15 000 nouvelles personnes aux métiers de l'industrie d'ici 2023. Elles sont reconnues par le code de l'Education depuis la loi Pénicaud du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

À l'issue de leur scolarité, les élèves "reçoivent en moyenne 5 à 6 offres d'emploi et 93% réussissent leur examen (CAP, BEP..)". "Près de 45% d'entre eux poursuivent leurs études", est-il encore souligné dans le document du ministère.

Un "appel à manifestation d'intérêt" (AMI) a été ouvert aux collectivités, aux industriels ou aux fédérations d'entreprises intéressées par des ouvertures de ce type d'école sur leur territoire. Ils ont jusqu'à octobre pour déposer leur candidature sur une plateforme dédiée de la Banque des territoires (<https://www.banquedesterritoires.fr/ami-ecoles-de-production> ).

L'accompagnement de l'Etat peut prendre deux formes, soit avec un bureau d'étude et une aide à l'ingénierie pour les projets non matures à hauteur de 50.000 euros par projet pour les études amont, soit une subvention de 50% des équipements industriels nécessaires dans une limite de 800.000 euros, suivie de prêts par la Banque des territoires